

Date de dépôt : 31 août 2020

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et MM. Florian Gander, Daniel Sormanni, Sandro Pistis, Patrick Dimier, Jocelyne Haller, Jean-Marie Voumard, Francisco Valentin : Donnons des ailes au Centre ornithologique de réadaptation de Genthod

Rapport de M^{me} Claude Bocquet

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'environnement et de l'agriculture s'est réunie à trois reprises pour traiter la proposition de motion 2605. Elle a siégé en présentiel le 6 février et le 5 mars, sous la présidence de M^{me} Léna Strasser, puis le 28 mai en vidéoconférence, sous la présidence de M^{me} Beatriz de Candolle.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{mes} Sarah Emery et Anja Hajdukovic, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

M^{me} Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe au DT, a également participé aux deux dernières séances.

Ont été auditionnés : M. Alain Rauss, chef du secteur des gardes cantonaux de l'environnement à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature – DT, et M. Patrick Jacot, directeur du Centre ornithologique de Genthod.

Présentation de la motion par M. Florian Gander, 1^{er} signataire

M. Gander explique que sa fille a effectué un stage en tant que bénévole auprès du Centre ornithologique de réadaptation de Genthod. A travers sa fille, il s'est rendu compte de la difficulté de fonctionnement à laquelle celui-ci faisait face. Le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod existe depuis 1975 à Genève, soit depuis 45 ans. Lors des 40 premières années de son existence, il a assuré de nombreuses actions en faveur de l'avifaune et de la sauvegarde des oiseaux. Entre autres, il a réalisé 13 700 interventions, installé 16 000 nichoirs, recueilli 500 000 oiseaux et répondu à 189 700 appels téléphoniques. Actuellement, il est géré par un directeur à 100% et une directrice à 50%. Auparavant, un vétérinaire y travaillait à 20%. Son absence cause un problème important au bon fonctionnement du centre. Par conséquent, les personnes qui œuvrent au service du centre sont bénévoles. A l'heure actuelle, le centre bénéficie d'un soutien « nature » du canton, qui met gracieusement à sa disposition un terrain de 4000 mètres carrés. Cependant, le site est abîmé et ne permet plus un développement adéquat des activités menées par le centre.

Il indique que le centre est le bras droit du canton en matière de protection de l'avifaune. En effet, une majorité des interventions des gardes-faune, de la police du lac, des pompiers, etc., se font en partenariat avec le centre. Bien qu'il existe d'autres centres, comme le CRR qui s'occupe de la réadaptation des rapaces, le Centre ornithologique existe depuis longtemps. Cependant, leur travail ne cesse d'augmenter avec la croissance du canton. Par ailleurs, il souligne la dimension sociale et sensibilisatrice du centre. Par exemple, ce dernier intervient auprès des enfants. De même, ils engagent des stagiaires de l'Hospice général et de l'office cantonal de l'emploi. Ces personnes font du bénévolat durant un certain laps de temps.

En conclusion, il insiste sur le double rôle du centre qui a trait au social et à l'environnement. Il est important de mettre en place les infrastructures nécessaires pour accueillir ces oiseaux sans qu'ils soient menacés par d'autres espèces. Le centre a deux containers dont un était mis à disposition du vétérinaire. Actuellement, le centre fait face à plusieurs difficultés, notamment du fait qu'il n'a plus de vétérinaire. Le but de cette motion ne se limite pas strictement à une subvention, mais elle cherche à établir un dialogue. En outre, le centre aimerait former des apprentis et se pérenniser. Or, le directeur actuel, M. Jacot, va prendre prochainement sa retraite. Ceci a pour effet de l'empêcher de former des apprentis. Il recommande à la commission d'entendre le centre qui sera mieux placé pour discuter de la motion.

Une députée PLR le remercie pour sa présentation. Elle lui demande si cette motion a été déposée suite à un refus de subvention du Conseil d'Etat. Elle demande également s'il a été approché par le centre pour la rédaction de cette motion.

M. Gander répond qu'il n'a pas été approché par le centre et que M. Jacot n'aime pas demander de l'argent au canton. En revanche, le directeur participe à des programmes tels que celui sur les martinets. Ils ont touché une subvention pour cette espèce qui est en voie d'extinction. Il a déposé cette motion à titre personnel. En tant qu'amateur des animaux et photographe, il a été époustoufflé par la diversité des oiseaux, les méthodes de réadaptation et de sauvetage des oiseaux. Il remercie d'ailleurs les pompiers pour leur travail. En amenant sa fille au centre, il a pu discuter et observer sur le terrain le travail accompli. Il insiste sur le fait que le centre ne lui a jamais adressé de demande de motion.

Un député PDC comprend qu'il a été en contact avec ce centre spécifiquement et ne doute pas du travail fait par ce dernier. Toutefois, il existe d'autres centres comme celui du CRR, un centre qui accomplit lui aussi un travail remarquable. Il lui demande pourquoi il s'est limité au Centre ornithologique de réadaptation de Genthod et pourquoi il n'a pas souhaité élargir la problématique de manière générale aux oiseaux.

M. Gander a été particulièrement touché par le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod, aussi de par leur ancienneté sur le canton. Comme il l'a dit, le but n'est pas de donner systématiquement de l'argent, mais de le soutenir en permettant de former des apprentis, par exemple. Actuellement, ce centre vit de dons et du bénévolat, ce qui n'est pas viable à long terme. Sans être étatisé, ce centre mérite selon lui de se voir attribuer une plus grande importance. Il ne pense pas pour autant que les autres centres sont moins bons.

Depuis 45 ans, les principaux intervenants travaillent avec le Centre ornithologique de Genthod. Il est d'ailleurs reconnu à travers les armoiries du canton. Il ajoute que le centre travaille avec un seul véhicule d'intervention. Ce dernier est limité en ressources et la priorité devrait se situer au niveau des infrastructures. Les subventions ne permettent pas forcément d'atteindre la pérennisation. Il pense que la protection de l'avifaune est une obligation du canton. En effet, ces espèces sont menacées par l'homme. Sa fille lui a montré la réalité du terrain et il pense que ce centre mérite d'être aidé dans ses activités ou d'être partiellement étatisé dans ses tâches.

Une députée S demande s'il connaît le budget de fonctionnement du centre. De plus, elle remarque que, sur le site internet du centre, la

construction d'un laboratoire d'analyse est prévue prochainement. Il est délicat de déterminer sur internet ce que signifie le « prochainement », mais à voir la photo, les appareils sont sophistiqués et requièrent un certain fonds.

M. Gander ne connaît pas le budget et recommande à la commission d'auditionner le centre afin de lui poser ces questions plus techniques. Quant au laboratoire, c'est un espace que le centre aimerait réaliser mais qui n'existe pas. Pour cela, ils ont besoin de moyens financiers.

Une députée PLR demande s'il a déposé une question écrite au Conseil d'Etat avant de s'acquitter d'une motion.

M. Gander est entré en contact avec le directeur du centre qui lui a expliqué qu'il n'était pas entré en discussion avec le département en question. Lui n'est pas passé par une question écrite urgente. Il a préféré intervenir par une motion afin que les députés puissent avoir des détails et en débattre.

Un député PLR comprend que M. Gander a expliqué que le directeur travaille à 100%, mais qu'en réalité non, ce qui l'empêche d'engager un apprenti.

M. Gander répond que le directeur travaille par sa fonction à 100%. Toutefois, comme il sera bientôt à la retraite, il ne peut physiquement pas former un apprenti. De plus, il est souvent occupé sur le terrain et a de nombreuses responsabilités. Quant à la directrice, elle travaille à 50% et demande à former des apprentis. Toutefois, le centre de formation professionnelle impose que le formateur soit à 100%. Il insiste sur le fait que le centre souhaiterait former des apprentis.

Le député PLR remarque que le directeur pourrait directement former l'apprenti sur le terrain.

M. Gander précise que le directeur est biologiste de métier et ne peut donc pas former un garde-faune. Il précise qu'il n'y a pas de postes disponibles dans cette profession et que sa fille elle-même ne souhaite pas faire ce métier. Il ajoute qu'il n'y a pas de postes d'apprentis disponibles, ce qui est dommage car il pourrait y en avoir deux au centre.

Le député PLR imagine que le directeur va être remplacé à sa retraite.

M. Gander répond que, pour le moment, la directrice est la seule qui est compétente en la matière. Le directeur est dévoué à son centre et continue d'y travailler même s'il a atteint l'âge de la retraite. Il prévoit de partir dans une ou deux années. Enfin, il conclut en soulignant que ce centre est un des seules à avoir une fonction sociale aboutie.

Une députée PDC demande si le directeur est en accord avec cette motion sachant qu'il a exprimé ne pas vouloir être étatisé.

M. Gander ne se serait pas permis de déposer une motion dans le dos du directeur. Partant du principe que le directeur ne souhaite pas demander de l'argent, la motion a pour but d'ouvrir la discussion et de permettre de trouver des solutions dont la portée n'est pas nécessairement financière. S'agissant des apprentis, par exemple, il serait envisageable de donner la possibilité au centre d'en former un ou deux par année. Il s'agit d'une motion ouverte au dialogue avec le canton sur l'avifaune.

Un député PDC indique que, sur le site du COR, il est dit que « Le Centre Ornithologique de Réadaptation est une association formatrice et dispose de trois maîtres d'apprentissage collaborent à la formation d'apprenti CFC de gardien d'animaux, option faune sauvage. Aucune place d'apprentissage n'est actuellement disponible, mais il est possible d'effectuer des stages dans le cadre de l'orientation professionnelle ».

M. Gander répond que ce site est obsolète. Le centre avait un formateur qui n'est plus là. Bien que le site ne soit pas à jour, le développement souhaité par le centre l'est. Il insiste sur le fait que le centre n'a pas les moyens pour former un apprenti.

Un député Ve pense qu'il serait intéressant d'écouter l'Etat afin de voir quel est le rôle ou la reconnaissance qu'il donne à ce centre dans la sauvegarde de la faune.

Un député UDC comprend que l'Etat se décharge des oiseaux blessés à travers ce centre.

M. Gander ajoute qu'il n'y a qu'une seule cage d'accueil pendant les heures fermées. Elle permet de mettre un cygne, excluant d'autres oiseaux. Dans un article de presse, il a été rapporté que le centre a relâché des oiseaux en coopération avec les pompiers.

Un député MCG demande s'il a posé des questions aux gardes-faune.

M. Gander répond par la négative. En tant que député suppléant, il n'est pas allé plus loin que le fait d'interroger le directeur du centre. Il laisse ce travail à la commission.

Discussion interne

Une députée PDC propose d'auditionner les gardes-faune.

Une députée PLR remarque que la commission des finances pourrait se pencher sur le sujet, puisque cette motion lui semble être plus axée sur l'aspect financier que l'environnement. Par principe, une association doit s'adresser directement au Conseil d'Etat pour les subventions. Elle estime que ce serait une perte de temps que de faire des auditions pour qu'au final le

Conseil d'Etat refuse d'accorder un budget. Elle peine à comprendre la démarche et émet des doutes sur le bien-fondé du processus.

Un député UDC pense qu'il faudrait entendre le fondateur de ce centre, M. Jacot, qui s'en occupe depuis une cinquantaine d'années. Il a le sentiment que l'Etat se décharge sur ce centre avec les oiseaux blessés. Sans ce dernier, l'Etat serait perdu et pourrait en arriver à avoir comme seule solution l'euthanasie. Il ne pense pas que le but premier de cette motion est de demander une subvention et il estime qu'ils peuvent entendre M. Jacot sur ce centre qui fait un excellent travail.

Une députée MCG rebondit sur l'intervention de la députée PLR. Elle pense qu'il est dommage qu'une telle action doive reposer sur les associations. En effet, la diminution des espèces d'oiseaux et des insectes est un fait reconnu. La diminution est considérable et ces espèces ont besoin d'une protection. Le fait de se cacher derrière une association lui disconvient. Elle est en faveur de l'audition de M. Jacot et propose de voir par la suite comment ils vont procéder.

Une députée Ve rejoint la proposition du député UDC. Par ailleurs, elle peine à saisir si cette motion a une perspective plus large que l'aspect financier en demandant également la coopération.

Audition de M. Alain Rauss, chef du secteur des gardes cantonales de l'environnement à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, DT

M. Rauss explique qu'il représente le secteur des gardes cantonales de l'environnement à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). L'office collabore avec quatre centres : le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod (COR), le Centre de réadaptation pour les rapaces (CRR), SOS hérissons et le Bioparc. Il ajoute que le COR est apprécié par l'OCAN et réciproquement. Il poursuit en précisant que ces centres recueillent peu d'espèces menacées. De ce fait, l'enjeu sur la biodiversité est mineur. Il y a néanmoins un enjeu social. L'OCAN bénéficie de peu de moyens de subvention, il donne donc la priorité aux projets concernant des espèces qui figurent sur la liste rouge, mais il a versé en 2019 une subvention au COR pour son projet concernant le martinet noir, espèce menacée. Il dit pour conclure qu'il y a une volonté de soutenir équitablement les quatre centres par le biais de fiches d'actions d'ici à 2030. Ce projet est actuellement en attente d'une réponse de la part du Conseil d'Etat.

La présidente demande s'il s'agit de subventions générales ou si elles sont prioritairement destinées à des projets portant sur des espèces menacées.

M. Rauss précise qu'il s'agit de subventions générales.

Une députée PLR le remercie. Elle lui demande à combien s'élevait la subvention accordée au COR en 2019 pour le projet sur le martinet noir.

M. Rauss lui répond que le montant s'élevait à 15 000 francs.

La députée PLR lui demande également s'il y a des demandes pour avoir des subventions plus conséquentes.

M. Rauss explique que l'OCAN n'a pas refusé de subvention puisqu'aucune demande n'a été faite. Il sait que le COR est composé de nombreux bénévoles.

La députée PLR demande si, dans le cas d'une demande de la part du COR, l'OCAN pourrait entrer en matière.

M. Rauss explique que la demande serait étudiée. Cependant, de manière générale, la priorité est donnée aux projets concernant les espèces figurant sur la liste rouge. Il ajoute que dans le futur il y a une volonté d'aider les quatre centres de manière équivalente, comme cela a été évoqué précédemment.

M. Gander, auteur de la motion, explique que la motion a la volonté d'aider le centre de Genthod à se développer pour son utilité sociale. Actuellement, la majorité des bénévoles sont placés par l'Hospice général et des formations sont données aux élèves. Il ajoute que le centre pourrait avoir besoin de soutien, soit pour offrir des formations afin d'obtenir certaines compétences, soit dans le but de développer son laboratoire ou d'acquérir un meilleur centre vétérinaire. Il précise que le centre a le désir d'avoir des apprentis, mais il ne peut pas engager du personnel à temps plein. Dans cette hypothèse, une collaboration avec les autres centres serait possible. Il conclut qu'ainsi le but de cette motion est de structurer davantage le COR.

M. Rauss ne voit pas comment le département du territoire peut favoriser les apprentissages au sein du COR. Il estime qu'il conviendrait mieux de s'adresser au département de l'instruction publique.

M. Gander demande ce qu'il en est des subventions relatives au développement du laboratoire du COR.

M. Rauss explique que dans le cadre de la fiche d'actions il est prévu de subventionner les quatre centres, notamment pour les frais vétérinaires, l'amélioration des laboratoires et autres. Il ajoute que l'OCAN espère néanmoins que ces centres se mutualisent, comme l'ont fait le Bioparc et SOS hérissons.

La présidente demande s'il y a une coordination entre les quatre centres.

M. Rauss répond qu'à son avis et sous toute réserve, le CRR est a priori dissident du COR. Les deux centres se sont séparés il y a quelques années.

Concernant le Bioparc et SOS hérissons, il y a une synergie entre ces deux centres.

La présidente demande si les financements prévus dans le plan de biodiversité sont destinés au fonctionnement.

M. Rauss répond par l'affirmative. Il s'agit de financer les médicaments, le vétérinaire, les locaux et autres.

Un député PLR demande si cette motion émane véritablement d'une demande de la part du centre en question.

La présidente répond que le président du centre sera entendu dans deux semaines.

M. Gander évoque un autre centre qui s'occupe de rapaces. Il se demande si celui-ci prodigue des soins.

M. Rauss répond que non, ce centre travaille uniquement avec les rapaces.

M. Gander parle du développement urbain. Il se demande si cela se ressent sur le terrain ; si les animaux sont davantage impactés.

M. Rauss répond qu'au niveau des gardes de l'environnement il y a des interventions dites de permanence, soit de piquet. Ces dernières agissent souvent dans le milieu urbain, par exemple sur des pigeons ou des corneilles blessées. Il précise qu'il ne s'agit pas d'espèces figurant sur la liste rouge. Il conclut que oui le développement urbain a un impact.

Une députée PDC se demande s'il y a un manque de structure dans ces centres.

M. Rauss explique que les centres ne sont pas forcément contents que des animaux soient amenés chez eux. La majorité de ces animaux vont bien. Il estime qu'il est nécessaire de séparer le besoin de la biodiversité et l'utilité sociale.

M. Gander se demande si les autres centres travaillent avec des bénévoles.

M. Rauss répond que le CRR travaille avec des bénévoles. S'agissant du Bioparc il ne sait pas. Il pense que l'association SOS hérissons travaille seule.

Audition de M. Patrick Jacot, directeur du Centre ornithologique de réadaptation de Genthod

M. Jacot commence par une brève présentation de sa carrière. Il est président et fondateur du Centre ornithologique de réadaptation de Genthod. Ce dernier a été créé le 1^{er} juin 1975 par une petite équipe d'ornithologues, de biologistes et un micro-chirurgien. Plus spécifiquement, il est conseiller

scientifique, ornithologue et biologiste. Il est également bénévole dans sa fonction au sein du centre. Le centre est composé d'un comité directeur de 12 personnes ainsi que d'un comité scientifique.

La mission principale consiste à s'occuper des oiseaux blessés et malades. Afin de remplir leurs missions, plusieurs services ont été mis en place tels que le service d'études et de protection et le CICOR, un service d'intervention qui collabore avec l'ensemble des services officiels concernés. Par ailleurs, les aspects pédagogiques et sociaux sont valorisés au sein du Centre ornithologique de réadaptation de Genthod. Il précise que cet aspect lui tient à cœur. En effet, avec l'aide de deux de ses collègues, ils forment des ingénieurs en gestion de la nature. Ces stages sont proposés à de futurs étudiants de l'HEPIA en guise de formation. De plus, il est responsable scientifique du programme national de qualification de Berne (BNF) afin d'aider les scientifiques au chômage à se réintégrer professionnellement. A travers ces stages, le centre donne l'opportunité aux citoyens de participer à des programmes d'études, et ceci particulièrement dans le canton de Genève. Ils travaillent également avec les écoles dans le but de mettre en place des activités pédagogiques, par exemple la construction de nichoirs. De même, ils travaillent en collaboration avec des éducateurs avec les personnes en marge de la société, comme les enfants en situation de handicap et les personnes âgées dans les EMS. Pour ces dernières, ils interviennent par le biais de conférences gratuites. Au-delà de l'environnement, le domaine social reste donc important.

Concernant le service d'études et de protection, il est expert cantonal pour l'OCAN au niveau du martinet noir. Cette espèce est inscrite dans les 50 espèces prioritaires de la Suisse. Par conséquent, le centre réalise les recensements officiels de cette espèce sur le territoire cantonal. Entre autres, ils posent des nichoirs créés dans un atelier avec des personnes inscrites à l'Hospice général, notamment des charpentiers et des menuisiers. Sous ses consignes, les nichoirs sont construits en fonction de la biologie de l'espèce. Ce suivi se fait durant plusieurs années sous mandat de l'OCAN. Dans ce cadre, une biologiste à 20% et deux ingénieurs en gestion de la nature sont payés par l'OCAN. Les programmes pour lesquels ils sont actifs agissent sur divers rapaces, notamment sur les faucons, les chouettes effraies et les huppes. En ce sens, ils collaborent avec l'association GOBJ pour contribuer à l'amélioration de l'avifaune.

Une ligne d'appel est mise à disposition pour la population avec un total compris entre 9 et 10 000 appels par année. Actuellement, ils ont entre 50 et 60 appels par jour. Ce service permet d'expliquer aux citoyens comment agir si un oiseau tombe de son nid par exemple. En ce qui concerne le CICOR, ce

service d'intervention fonctionne dès le matin. De plus, une ligne strictement confidentielle (de 8h00 à 18h00) a été mise en place pour les services spécialisés tels que la police, les gardes-faunes, la douane, la police municipale, le SIS, etc. Par exemple, lorsque la centrale de la police les appelle, ils la mettent en contact avec un de leurs spécialistes afin de donner des conseils ou de lancer une intervention (3 degrés d'intervention existants).

Il ajoute que ce travail se fait en collaboration avec la police de la navigation pour ce qui touche les interventions sur l'eau. Concernant les interventions du SIS, les opérations de sauvetage des oiseaux peuvent être dangereuses et requièrent des experts. C'est pourquoi il n'implique pas les bénévoles dans ces cas-là. Quant à la police municipale, elle intervient pour des interventions de petite envergure, soit environ 35 interventions annuelles. La police municipale intervient, par exemple, lorsque des canards nichent sur des balcons. L'intervention demande la mise en place d'un dispositif routier pour accueillir les oiseaux. Entre autres, ils établissent des missions de surveillance sur les actes de vandalisme portant sur les oiseaux, des missions avec des agents en civil et des missions plus confidentielles en étroite collaboration avec la douane pour ce qui touche aux trafics des oiseaux.

L'équipe du centre s'occupe des oiseaux (blessés, tombés du nid, les oiseaux mazoutés, etc.). Les personnes sont formées pour la prise en charge des oiseaux. En partenariat avec l'Hospice général, certaines personnes travaillent durant 4 heures de travaux d'intérêt général du lundi au vendredi, et parfois le samedi. De même, ils travaillent avec des bénévoles qui tendent à être plus sensibles et animalistes. Rien qu'en 2019, ils ont reçu environ 2300 oiseaux.

Pour les citoyens qui ne peuvent pas facilement se déplacer, comme les personnes âgées, ils ont établi une collaboration avec la gendarmerie. Ainsi, les oiseaux peuvent être déposés dans certains postes de police. Pour des questions de sécurité sanitaire, il est obligatoire de remplir une fiche police du Centre ornithologique avec les informations personnelles du citoyen et des informations factuelles (p. ex. la découverte et l'identité de l'oiseau). En tant que station officielle de soins, ils sont obligés par l'office vétérinaire cantonal d'assurer la traçabilité d'un oiseau en raison de maladies transmissibles à l'homme. Il est également important de pouvoir contacter la personne concernée.

Statistiquement parlant, ils ont posé 18 400 nichoirs dont 2000 sur le programme Martinet noir, sensibilisé 16 250 élèves en 44 ans d'activité, recueilli 62 500 oiseaux et reçu 219 700 appels. Le budget prévu pour 2020 s'élève à 255 320 francs. Il précise que le centre n'a pas de vérificateur de comptes et passe par Geste Finances. Cette dernière est enregistrée au niveau

de l'administration fiscale cantonale et les couvre au niveau comptable. L'apport financier principal se fait principalement par des dons. Plus précisément, le centre vit essentiellement avec des dons de certaines communes. Toutefois, avec la crise du Covid-19, la tendance est à favoriser les dons pour les animaux de compagnie. En outre, certaines fondations les aident financièrement pour les agrandissements prévus, dont la construction d'une nouvelle infirmerie pour les rapaces diurnes et nocturnes. Actuellement, ils ont 83 rapaces dont 12 bébés chouettes. Il indique qu'un bébé chouette mange jusqu'à 4 souris par nuit à 2,50 francs la pièce. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas évident de trouver des fonds. Les fondations financent principalement les bâtiments, par exemple la construction de la nouvelle voilière de réadaptation générale de 25 mètres à 90 000 francs et le nouveau bâtiment pour les oiseaux aquatiques.

Par ailleurs, une fondation a financé le salaire à mi-temps de leur vétérinaire durant 3 ans. Ils prévoient de réengager un vétérinaire à mi-temps d'ici à la fin de l'année grâce au financement d'une autre fondation. Bien qu'il y en a d'actifs sur Zurich ou Berne, il y a peu de vétérinaires spécialisés en avifaune sur Genève. Leur vétérinaire à mi-temps, toutes charges sociales comprises, coûtait 45 000 francs. De plus, ils paient environ 30 000 francs une directrice des soins détentrice d'un certificat de capacité fédérale au niveau des animaux, à mi-temps. Par ailleurs, il souligne la problématique du manque de bénévolat en Suisse en raison d'une surcharge de travail en fin de journée, ce qui empêche les citoyens de dégager du temps pour du bénévolat. Ceci a pour effet d'impacter le taux de réussite du centre. Il explique qu'il souhaiterait pouvoir avoir un salaire à plein-temps et deux salaires à mi-temps. De plus, il aimerait donner la chance à deux personnes de l'Hospice qui sont très méritantes. En conclusion, il souhaite assurer la pérennité du Centre ornithologique de réadaptation de Genthod, un centre dont l'aura est belle tant sur le plan national qu'international. Il se met à la disposition des députés pour les questions.

Une députée PLR demande à M. Jacot s'il a déposé une demande de subvention à l'Etat. Elle explique que la procédure normale implique de déposer une demande de subvention plutôt que de déposer une demande en passant par le Grand Conseil via l'intermédiaire d'un député.

M. Jacot répond par la négative. Il ajoute qu'il n'aime pas personnellement demander de l'aide financier si cela n'est pas proposé de manière intentionnelle par un tiers. Concernant la motion 2605, M. Gander l'a déposé de sa propre initiative. Concernant le terrain du centre, il a été prêté par un sous-officier du SIS. Il explique qu'à l'époque, c'est M. Grobet qui a initié la demande en contactant le responsable de terrains et de gestion

de l'Etat. Une quinzaine de jours plus tard, l'un des responsables des travaux publics lui a fait visiter un terrain à Genthod. Il a été touché par la proposition d'allouer le terrain et préfère quand l'aide est spontanée.

La députée PLR demande s'il serait enclin à entamer une démarche de demande de subvention sachant qu'il y a un intérêt du département concerné à les aider. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une procédure ordinaire pour la subvention.

M. Jacot précise que leurs comptes sont visionnés par l'Etat de Genève suite au programme Martinet noir. Sous l'OCAN, M. Hodgers a accordé une aide financière exceptionnelle de 15 000 francs. En effet, l'OCAN a souhaité décharger les gardes de l'environnement en donnant à titre exceptionnel une aide pour un second véhicule d'intervention. Il explique que la Loterie romande a accordé une faible somme de 20 000 francs sur le budget demandé, ce qui l'a obligé à demander une aide à l'OCAN. Sur le programme Martinet noir, la Confédération, l'Etat et le centre participent financièrement à l'extension du programme. Il se félicite des résultats et des suivis scientifiques positifs sur ce programme.

Une députée S le remercie de sa présentation. Elle demande à M. Jacot quels sont les liens entre le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod et le Centre de réadaptation des rapaces et s'il serait prêt à entrer en matière pour une collaboration inter-centres dans le cadre d'une subvention.

M. Jacot répond que la collaboration est difficile avec le directeur actuel du Centre de réadaptation des rapaces en raison de différends à l'égard des objectifs. Etant une personne honnête, il préfère ne pas répondre à la question et exprimer ses critiques en face de la personne concernée. Toutefois, il pense qu'une éventuelle collaboration pourrait s'établir pour autant que les niveaux scientifique et éthique soient respectés.

Une députée S demande s'ils détruisent les données personnelles récoltées dans le cadre de la traçabilité des oiseaux.

M. Jacot répond que la confidentialité est totale. Il explique que les coordonnées des citoyens sont collectées uniquement dans le but d'assurer la santé publique sur les maladies transmissibles des oiseaux à l'être humain. Lors de la grippe aviaire, l'aéroport avait mis en place une structure de quarantaine qui est aussi prévue pour les prochains bâtiments. Par ailleurs, les actions de Noël peuvent rapporter jusqu'à 45 000 francs par année.

La députée S comprend la première et seule utilité de cette liste. Concernant les cartes de Noël, elle demande si elles sont automatiquement envoyées à ces personnes.

M. Jacot répond qu'ils les envoient sur demande.

La députée S revient sur le sujet du terrain. Elle demande si ce terrain leur a été donné par l'Etat.

M. Jacot explique que le terrain (4500 m²) est symbolique, ils ne paient pas. Ils sont installés sur ce terrain depuis 1978. Il est prêté au centre en tant que station officielle de soins pour les oiseaux sur le territoire cantonal.

La députée S lui demande s'il connaît la valeur du terrain.

M. Jacot ne connaît pas la valeur du terrain. Ils ont eu une dérogation du service de l'agriculture puisqu'à côté de leur terrain se situe un terrain agricole. Il indique que leur terrain se situe dans une zone de trafic aérien et qu'il n'y a pas de possibilité de constructions à proximité.

La députée S comprend que M. Hodgers a versé une somme d'un montant de 15 000 francs via l'OCAN. Etant donné que M. Jacot est un expert à l'OCAN, elle y perçoit un conflit d'intérêts.

M. Jacot répond qu'il a été nommé expert de l'OCAN après l'attribution de cette aide. Il précise que l'aide concernait le service d'intervention pour un véhicule qui est sollicité par l'OCAN. Finalement, ce véhicule peut aussi être utilisé pour la Ville de Genève, le SIS, la police municipale, etc.

La députée S rejoint les propos de la députée PLR concernant la procédure de demande de subvention. Elle indique que la commission n'a pas les prérogatives de voter les budgets, bien que son travail soit extraordinaire.

M. Gander demande à M. Jacot si le centre fonctionne avec un temps plein et un mi-temps.

M. Jacot répond qu'ils travaillent avec seulement un demi-poste. Comme il l'a mentionné, il souhaiterait pouvoir engager et donner la chance à d'autres personnes d'intégrer le centre, mais les fondations n'ont pas les prérogatives de financer des postes. Il aimerait que la mission qu'il assume avec cœur depuis 45 ans puisse perdurer. De plus, le bénévolat s'estompe de plus en plus. Les scientifiques pourraient bénéficier d'un salaire à 20 à 40%. Il insiste sur le fait qu'il souhaite donner la possibilité à ces gens et à ceux faisant partie des programmes de l'Hospice ou du chômage.

M. Gander explicite que sa motion n'a pas nécessairement comme but de demander un financement, mais plutôt de faire que le centre et l'Etat collaborent. Selon lui, au vu de l'ancienneté et de la multitude d'actions fédérales, le centre devrait établir un contrat de prestations avec l'Etat sans passer par une demande de financement. Il demande à M. Jacot si c'est envisageable.

M. Jacot estime que c'est une excellente idée et qu'ils devraient la développer. Il suit des affaires dans lequel l'Etat est impliqué bénévolement.

Discussion interne

Une députée PLR est gênée par la procédure qui consiste à passer par le Grand Conseil, parce qu'ils ne peuvent pas assurer l'égalité de traitement. Elle suggère de mettre en relation le département et le centre. Elle insiste sur le fait que l'égalité de traitement lui pose problème. Par conséquent, elle préfère passer par la procédure normale et propose de suspendre les travaux dans l'attente que le département prenne contact avec le centre.

M^{me} Salibian Kolly ajoute que le département peut entrer en contact avec M. Jacot afin de formaliser ses besoins. Elle précise qu'il faudra faire une demande pour avoir des budgets complémentaires.

Une députée PDC s'aligne avec les propos de la députée PLR. D'après elle, il n'y a pas de raisons valables de favoriser un centre plutôt qu'un autre. De plus, comme l'a souligné M. Rauss, ce centre a des enjeux plus orientés vers les actions sociales plutôt que vers la biodiversité. Elle est mal à l'aise de voter et de donner un budget à ce centre spécifiquement, simplement parce que M. Jacot connaît un député.

M. Gander précise que la motion qu'il a déposée est le résultat de sa propre initiative et qu'il n'y a pas de mention de montants. L'objectif de la motion est de mettre en contact le département avec le centre et de pérenniser les actions du centre. A nouveau, au vu de l'ancienneté et de la multitude des tâches, il pense que ce centre est le plus adapté au niveau de la connaissance scientifique du canton de Genève. Enfin, il estime que le travail de M. Jacot est extraordinaire et mérite d'être valorisé.

Une députée S rejoint l'avis des députées précédentes. S'ils gèlent la motion afin de permettre au département d'entrer en contact avec le centre, ils réalisent de facto la motion. Dans ce cas, il faudrait retirer la motion puisque l'action serait déjà entreprise. De plus, le département a exprimé qu'il était prêt à aller dans ce sens. Elle pense qu'il est donc plus cohérent de retirer la motion et de laisser le département et le centre entrer en contact, plutôt que de la garder en commission alors qu'elle serait déjà réalisée.

M. Gander explique que la motion a pour but de mettre en relation le département et le centre. Dans le cas où il décide de retirer la motion, il souhaiterait avoir un retour du département, le suivi étant important. En effet, il permet de définir une vision globale sur ce qui est réalisable. Il conclut en indiquant qu'il ne souhaite actuellement pas retirer sa proposition de motion.

La présidente demande à M^{me} Salibian Kolly s'il est envisageable pour le département de donner un retour d'ici au 11 juin sur sa prise de contact avec le centre.

M^{me} Salibian Kolly répond qu'ils sont en contact avec le centre comme l'a souligné M. Rauss. Par ailleurs, le centre a fait l'objet d'une aide financière lors d'un mandat. Le département donne suite aux besoins du centre. Elle indique que M. Jacot n'a formulé aucune demande financière. Elle prend formellement note que M. Jacot a déposé une demande aujourd'hui et que le département va entrer en contact avec lui afin de déterminer les moyens. Par contre, elle estime que le délai au 11 juin est prématuré et qu'il serait envisageable de donner un retour lors de la rentrée en septembre.

Une députée PDC propose de voter la motion si M. Gander ne souhaite pas la retirer. Elle pense que M. Jacot doit formuler une demande officielle de subvention.

Une députée PLR insiste sur l'importance de conserver l'égalité de traitement dans les procédures. Elle suggère de considérer que M. Jacot a déposé une demande officielle de subvention et que l'Etat doit traiter sa demande. Elle précise qu'elle a formulé une proposition de gel dans le but d'éviter un refus de la motion.

M. Gander exprime qu'il ne souhaite pas retirer la motion mais qu'il demande le gel de celle-ci.

La présidente passe au vote.

La présidente met aux voix le gel de la M 2605 :

Oui :	3 (1 UDC, 2 MCG)
Non :	5 (1 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 2 S)
Abstentions :	7 (1 S, 1 PDC, 1 Ve, 3 PLR, 1 EAG)

Le gel de la M 2605 est refusé.

Un député UDC explique que les demandes de subvention en cette période de crise sanitaire sont difficiles en raison de la baisse des entrées financières.

Un député Ve pense que M. Gander devrait élargir la problématique aux autres centres également. Il ne voit pas d'intérêts de geler la motion.

La présidente passe au vote de la M 2605.

La présidente met aux voix l'ensemble de la M 2605 :

Oui : 6 (1 Ve, 1 UDC, 2 MCG, 1 PLR, 1 EAG)

Non : 9 (2 PDC, 1 Ve, 3 S, 3 PLR)

Abstentions : –

La M 2605 est refusée.

Conclusion

Si cette motion part d'une bonne intention, il n'y a pas de raison que le parlement favorise le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod par rapport aux 3 autres centres. Les députés préfèrent que le COR passe par la voie officielle et demande directement de l'aide auprès de l'OCAN s'il en éprouve le besoin.

Etant donné que pendant les auditions le directeur du COR a formulé une demande d'aide auprès du département du territoire et que M^{me} Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe au DT, en a pris note et va étudier les moyens qui pourraient être fournis, cette motion n'a plus lieu d'être. Pour ces raisons, la commission vous encourage à refuser cette proposition de motion.

Proposition de motion (2605-A)

Donnons des ailes au Centre ornithologique de réadaptation de Genthod

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Centre ornithologique de réadaptation existe depuis 1975 ;
- qu'il fonctionne essentiellement grâce à ses bénévoles ;
- qu'il est le principal partenaire des services cantonaux (police du lac, pompier, gendarmerie, etc.) pour la sauvegarde de la protection de l'avifaune d'une manière plus générale ;
- qu'il contribue à sensibiliser la population sur les questions environnementales,

invite le Conseil d'Etat

à évaluer, de concert avec la direction du Centre ornithologique de réadaptation de Genthod, les moyens nécessaires à lui allouer afin de pérenniser ses activités en préservant durablement l'avifaune locale.